

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2014 QCCTQ 1902
DATE DE LA DÉCISION : 20140724
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 226794
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d'aliéner
des véhicules lourds
MEMBRE DE LA COMMISSION : Marc Delâge

9121-1169 Québec inc. inc.

Personne visée

DÉCISION

[1] La Commission des transports du Québec (la Commission) est saisie d'une demande pour permission de céder un véhicule lourd appartenant à 9121-1169 Québec inc.

[2] 9121-1169 Québec inc. est dans l'obligation d'introduire toute demande en raison de la décision 2014 QCCTQ 1901, rendue le 24 juillet 2014, dans laquelle la Commission a modifié sa cote de sécurité avec la mention « insatisfaisant ».

[3] Le véhicule est le suivant :

ACQUÉREUR : 9300-7714 Québec INC.

<u>Marque</u>	<u>Année</u>	<u>Numéro de série</u>
Freighliner	2004	1FUJA6CK14LM25208

[4] 9121-1169 Québec inc. est propriétaire de ce véhicule lourd et désire le transférer à l'acquéreur mentionné suite à la fermeture de son entreprise.

[5] Le 2^e alinéa de l'article 33 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*¹ (la Loi) prévoit que tout propriétaire ou exploitant de véhicules lourds, dont la Commission est saisie du dossier en vue de l'imposition d'une mesure administrative, ne peut céder ou aliéner un véhicule lourd sans obtenir son consentement.

¹ L.R.Q. c. P-30.3.

[6] La Commission doit refuser cette demande si elle estime que la cession ou l'aliénation des véhicules aurait pour objet de contrer l'application de la *Loi*.

[7] 9121-1169 Québec inc. ne peut plus exploiter ni mettre en circulation des véhicules lourds au Québec.

[8] La présente demande démontre que la cession de ce véhicule ne vise pas à contrer l'effet de l'article 33 de la *Loi*. La Commission estime qu'elle peut donc accorder l'autorisation demandée et autoriser le transfert du véhicule lourd à l'acquéreur en question.

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

le transfert du véhicule lourd ci-après identifié :

ACQUÉREUR : 9300-7714 Québec INC.

<u>Marque</u>	<u>Année</u>	<u>Numéro de série</u>
Freighliner	2004	1FUJA6CK14LM25208

Marc Delâge, avocat
Membre de la Commission